

LA SOLIDARITÉ POPULAIRE ABIDJANAISE

En chiffres et en dires

Bernard DELPECH

Psycho-sociologue O.R.S.T.O.M., 24, rue Bayard, 75008 Paris

MORS-CLÉS : Solidarité populaire — Néo-citadins — Entraide financière — Liens familiaux — Relations ville-campagne — Associations d'originaires — Mutuelles professionnelles — Abidjan.

KEY WORDS : Popular solidarity — New townsmen — Financial mutual aid — Family ties — Relations between town and countryside — Associations of natives — Professional associations — Abidjan.

Une métropole au seuil du gigantisme, grosse de 1.600.000 habitants dont 63 % sont des « néo-citadins », issus des campagnes ivoiriennes et de celles des pays voisins, vivant pour la plupart de revenus modestes. Telle apparaît Abidjan en 1980.

L'âpreté des conditions de vie engendre de vastes mouvements de solidarité : assistance en numéraire ou en nature dans le cadre des réseaux de relations interpersonnelles, groupes d'entraide qui s'organisent dans les milieux professionnels et parmi les membres d'une même ethnie, associations de modernisation de village qui témoignent de l'attachement au pays d'origine.

Les pages qui suivent proposent au lecteur les éléments d'une analyse statistique de ces formes de cohésion sociale, les informations ayant été recueillies par voie d'enquête.

La base de sondage de cette enquête est empruntée à l'échantillon aléatoire au 1/84^e tiré en vue d'estimer

la croissance démographique de la capitale (1). Cependant, le groupe sur lequel ont été conduites les investigations ne représente pas d'une manière rigoureuse l'ensemble de la population de la grande cité dans ses caractéristiques socio-économiques, ethniques et d'âge puisque n'ont été retenus que des nationaux, responsables d'unités domestiques, installés dans quatre quartiers populaires (2). Tous ces sujets sont par ailleurs natifs de milieux de plantation du sud et du centre de la Côte d'Ivoire (3). Durant l'année 1980 et le début de l'année 1981, 486 personnes ont bien voulu répondre à nos questions (4).

1. Les caractéristiques de l'échantillon (variables d'identification)

1.1. L'ÂGE

Les personnes interrogées ayant toutes le statut de chef de foyer, souvent chargé de famille, le lecteur

(1) Enquête à passages répétés réalisée en 1978-79 par la Direction de la Statistique de Côte d'Ivoire. Il s'agissait d'une enquête nationale, le « grand Abidjan » constituant une strate particulière de cette enquête.

(2) Quartiers de Nouveau-Koumassi et de Treichville au sud, d'Adjamé à la racine de la presqu'île, deux vastes ensembles où dominent les cours collectives, de Yopougon au nord-ouest, où abondent les logements économiques semi-collectifs en bandes.

(3) Étude réalisée dans le cadre de l'opération 2.7143 du Ministère ivoirien de la Recherche, portant sur l'attraction urbaine en milieu ivoirien de plantation.

(4) Ce sous-échantillon n'est donc strictement représentatif que des chefs d'unités domestiques originaires des milieux de plantation habitant Nouveau-Koumassi, Treichville, Adjamé et Yopougon. Les sujets ont été choisis au hasard, selon une proportion d'1/3 dans les fichiers des districts localisés dans ces quartiers. Les sujets absents ou ayant changé de résidence ont été remplacés par tirage au sort.

TABLEAU I

TRANCHES D'AGE	%
moins de 25 ans	3,0 %
de 25 à 30 ans	38,0 %
de 31 à 40 ans	39,5 %
de 41 à 50 ans	15,5 %
plus de 50 ans	4,0 %
T O T A L des sujets interrogés	486 = 100,0 %

ne s'étonnera pas de ce que leur âge soit en accord avec leur condition de responsable domestique : près de 60 % d'entre eux ont dépassé 30 ans. Au-delà de 50 ans, les effectifs s'amenuisent sensiblement en raison certes d'un taux de mortalité accru mais surtout par suite d'une tendance à « rentrer au village » lorsque l'âge mûr est atteint. C'est ainsi que 4 % seulement de nos enquêtés ont dépassé la cinquantaine.

1.2. L'APPARTENANCE SOCIO-CULTURELLE

L'échantillon reflète d'une manière acceptable le poids de chaque ethnies ou groupe socio-culturel dans la population nationale de la capitale. On remarquera que, conformément au plan de sondage, ont été exclus, outre les étrangers, les Ivoiriens originaires des régions de savane, ceux dont le milieu de naissance est donc le plus éloigné d'Abidjan.

TABLEAU II

SOCIÉTÉ D'APPARTENANCE	%
Baoulé	19 %
Bété	18 %
Agni-Abron	17 %
Lagunaires et côtiers	14 %
Dida	11 %
Guéré	11 %
Gouro	10 %
T O T A L des sujets interrogés	486 = 100,0 %

Sous le terme générique « lagunaires » ont été rassemblés les ressortissants des régions situées en bordure de mer et dans le système lagunaire, toutes zones proches d'Abidjan. Il s'agit des ethnies ébrié,

attié, abbey, alladian, ahizi, abouré, adjoukrou, abidji.

1.3. L'ANCIENNETÉ DANS LA VILLE

L'exode rural concerne principalement la fraction la plus jeune de la population active, laquelle se trouve être mal représentée dans cet échantillon. En

TABLEAU III

NOMBRE D'ANNEES EN VILLE	%
moins d'1 an	1 %
de 1 à 2 ans	3 %
de 3 à 5 ans	12 %
de 6 à 10 ans	35 %
plus de 10 ans	48 %
T O T A L des sujets interrogés	486 = 100 %

majorité chefs de famille et hommes d'âge mûr, la plupart des personnes interrogées possèdent une longue expérience citadine. 48 % d'entre elles sont installées en ville depuis plus de 10 ans alors que 3 % seulement y vivent depuis moins de 3 ans (1). On voit donc que l'enquête laisse dans l'ombre les plus démunis sans doute parmi les néo-abidjanais, jeunes récemment arrivés et encore en situation de dépendance économique. Les investigations ne concernent pas, non plus, les femmes. Ces restrictions ont été pratiquées à regret pour des raisons techniques : l'unité de sondage, telle que fournie par la base au 1/84^e, est le groupe de résidence, identifié par le numéro de parcelle et par le patronyme du chef d'unité. Interroger plusieurs résidents d'une même unité aurait introduit un biais important dans le caractère aléatoire de l'échantillon. Quant aux femmes, leur prise en considération aurait inévitablement conduit à une enquête parallèle, eu égard à la spécificité de leurs comportements.

1.4. LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Les catégories professionnelles sont toujours malaisées à établir ; les sujets ont eux-mêmes très souvent peine à se situer dans l'éventail des métiers. Le tableau proposé donne néanmoins suffisamment d'informations pour dégager quelques liaisons.

On relève une proportion importante d'« agents de maîtrise et techniciens » (35 %), désignation valorisante et, partant, catégorie vraisemblablement

(1) Cette composition, caractérisée par une insuffisante représentation de la sous-population formée par les chefs de famille récemment arrivés en ville, présentera l'inconvénient d'affaiblir la validité statistique de certaines de nos comparaisons.

TABLEAU IV

PROFESSIONS DECLAREES	%
Agents de maîtrise, Techniciens	35 %
Petits fonctionnaires, employés du secteur privé, cadres moyens	25 %
Ouvriers	20 %
Artisans	8 %
Commerçants	6 %
Chômeurs, inactifs sans profession déterminée	6 %
T O T A L des sujets interrogés	486 = 100 %

suresstimée. On note aussi un effectif élevé de petits fonctionnaires et employés de bureau (25 %), nombreux dans les cités SICOGI, SOGEFIHA et GFCI de Yopougon. En revanche, par pudeur, peu de nos interlocuteurs se déclarent en chômage ou à la recherche d'une activité de subsistance (6 %).

On remarque enfin qu'aucun sujet n'appartient aux professions libérales ni aux cadres supérieurs, catégories sociales très rarement représentées dans les quartiers choisis.

1.5. LES REVENUS

TABLEAU V

TRANCHES DE REVENUS MENSUELS	%	% cumulés
moins de 50.000 F.CFA	6,6 %	6,6 %
de 50 à 60.000 F.CFA	7,8 %	14,4 %
de 61 à 70.000 F.CFA	11,9 %	26,3 %
de 71 à 80.000 F.CFA	12,3 %	38,6 %
de 81 à 90.000 F.CFA	7,8 %	46,4 %
de 91 à 100.000 F.CFA	3,3 %	49,7 %
de 101 à 120.000 F.CFA	4,9 %	54,6 %
de 121 à 140.000 F.CFA	3,3 %	57,9 %
plus de 140.000 F.CFA	9,1 %	67,0 %
chômage	6,0 %	73,0 %
non-réponses (1)	26,9 %	99,9 %
T O T A L des sujets interrogés	486 = 100,0 %	486 = 100,0 %

(1) Le taux élevé de refus de répondre aux questions portant sur les revenus, jugées indiscrettes, est habituel. A titre indicatif, dans les enquêtes portant sur la population française on rencontre environ 20 % de sujets qui sont réticents à indiquer le montant de leurs revenus.

(1) Il s'agit du produit régulier du travail personnel des sujets interrogés.

17 % des sujets affirment bénéficier de revenus mensuels supérieurs à 100.000 F. CFA et 9 % disent gagner plus de 140.000 F par mois alors que le montant du salaire minimum garanti s'élève à 30.000 F par mois en milieu urbain ivoirien. Cette observation conduit à se demander si la fréquence des hauts revenus ne s'est pas trouvée surestimée par des déclarations inexactes émanant de sujets soucieux de se valoriser ou craignant d'apparaître comme trop pauvres. Pour le reste, la ventilation semble fournir une image à peu près fidèle de l'échelle des revenus à Abidjan (1).

2. L'aide

2.1. L'AIDE OFFERTE

Son importance

Dans leur grande majorité, les personnes interrogées déclarent fournir, sous une forme ou une autre, une aide à l'extérieur de leur foyer. Peu nombreuses sont celles qui refusent de répondre : le soutien qu'on apporte est ressenti comme une obligation à caractère moral et l'on tire fierté de ne point s'y soustraire.

TABLEAU VI

IMPORTANCE DE L'AIDE	%
Déclarent n'aider personne	(1) 16,5 %
Aident une ou plusieurs personnes	(2) 81,5 %
Refusent de répondre	2,0 %
T O T A L des sujets interrogés	486 = 100,0 %

(1) Il y a 95 % de chances pour que, dans la population parente, la proportion se situe entre 13,5 % et 19,5 % (limites de confiance).

(2) Limites de confiance de 78 % et 84 % au seuil de 5 %.

— François K., 23 ans, comptable, baoulé, né à Ndoumou-Kouassikro (Bouaké) : « On doit aider sa famille, tous ceux qui ont besoin de secours. Je ne sais pas si, en Europe, on se conduit comme ça ; en Afrique, partout en Afrique, on aide, chacun à sa mesure, selon ses moyens. Nous avons été élevés dans cet esprit, on nous a enseigné que c'est un péché de ne pas aider ceux qui souffrent. Je suis fier d'aider les miens comme bon chrétien ».

En dépit d'une éventuelle surestimation, les chiffres ci-dessus reflètent l'ampleur du phénomène d'assistance en milieu populaire abidjanais. La solidarité qui s'y exprime prend source au village et dans l'ethnie ; loin de l'affaiblir, les difficultés d'existence

propres à la ville, les disparités entre revenus urbains d'une part, entre revenus ruraux et urbains d'autre part, en multiplient les occasions de manifestation.

— Albert G., 37 ans, instituteur, dida, né à Gragba-Dogolilie (Divo) : « En ville, l'existence devient si dure avec le manque d'argent que l'aide est presque indispensable. Au village on peut toujours vivre de ses cultures, on a de quoi manger chaque jour, alors qu'en ville, sans travail, pas d'argent, donc rien à manger. C'est pourquoi je trouve que ceux qui manquent en ville méritent plus d'être aidés que ceux du village ».

— Benoît K., 30 ans, déclarant en douane, baoulé, né à Bonzomalekro (Dimbokro) : « Je pense à mes parents au village, qui n'ont pas d'argent alors que j'ai la chance d'être payé chaque mois. Au village, l'argent est toujours rare ; on ne vit qu'avec ce que l'on produit. L'argent que j'envoie permet d'améliorer le sort de mes parents en leur permettant d'acheter des objets utiles, qui les font moins souffrir ».

La quasi-certitude de recevoir une aide matérielle d'émigrés, parents ou membres du même village, constitue en soi un facteur important d'exode vers la ville. Cette confiance contribue à entretenir chez les jeunes ruraux un climat de sécurité face à l'avenir, venant ajouter aux autres déterminants déjà connus : insuffisance des revenus due au manque de terre ou de moyens d'exploitation, répulsion à l'égard des travaux des champs, lumière de la ville, etc.

— Justin N., 27 ans, technicien en électronique, guéré, né à Zouan (Guiglo) : « Maintenant, venir en ville est devenu plus facile, moins désespérant ; la ville est rendue moins dure

pour ceux qui manquent de moyens, à cause de la parenté et de l'amitié nombreuse qui est déjà en place et sur laquelle on peut s'appuyer ».

— Koumé K., 29 ans, instituteur adjoint, baoulé, né à Toumoudi (Bouaké) : « Dans nos campagnes, les jeunes ne pensent qu'à aller à la ville, non pas pour gagner leur vie mais pour se distraire auprès de nous, les émigrés. Ils trouvent un hôtel et un restaurant gratuits. Voilà la cause de départ de nos villages. Autrefois on partait pour causes économiques graves, maintenant c'est comme du tourisme. Oui, en faisant le tour de la famille, on peut passer un bon moment en ville. C'est ce qu'il y a, entre autres, de mauvais dans notre hospitalité africaine ».

— Cogbo N., 29 ans, comptable, bété, né à Zahia (Daloa) : « Chacun à ses propres gens à supporter, qui sont pris parmi les parents les plus proches. On ne peut pas aider de la même manière toutes nos connaissances. En ville, trop de gens viennent demander de l'aide. Dans certains cas, on répond à un devoir, pour la famille ; dans d'autres cas, il n'y a pas de devoir vraiment, on répond seulement si l'on veut, si l'on a les moyens. La famille vient d'abord ; après elle, il ne reste plus grand chose en moyens, même rien, si l'on veut pouvoir vivre soi-même ».

Son volume

Le tableau VII fait apparaître une concentration de l'aide sur un nombre très restreint de bénéficiaires : 45 % des sujets interrogés n'assistent qu'une seule personne et 3,5 % seulement aident plus de trois personnes. Ces proportions sont respectivement de 55 % et 4 % si l'on ne prend en compte que ceux qui répondent par l'affirmative.

TABLEAU VII

VOLUME DE L'AIDE (NOMBRE DE PERSONNES AIDEES)	% par rapport au nombre de sujets	% par rapport au nombre de réponses affirmatives
Aident 1 seule personne	(1) 45,0 %	55,0 %
Aident 2 personnes	(2) 26,0 %	32,0 %
Aident 3 personnes	(3) 7,0 %	9,0 %
Aident 4 personnes ou plus de 4 personnes	(4) 3,5 %	4,0 %
Déclarent n'aider personne	(5) 16,5 %	-
Refusent de répondre	(6) 2,0 %	-
T O T A L	486 = 100,0 %	396 = 100,0 %

(1) Il y a 95 % de chances pour que, dans la population parente, la proportion se situe entre 40 % et 49 %.

(2) Limites de confiance de 22 % et 30 % au seuil de 5 %.

(3) Limites de confiance de 5 % et 9 % au seuil de 5 %.

(4) Limites de confiance de 2 % et 4 % au seuil de 5 %.

(5) Limites de confiance de 13 % et 19 % au seuil de 5 %.

(6) Limites de confiance de 1 % et 3 % au seuil de 5 %.

Aider est certes un devoir auquel on ne saurait se dérober mais qu'on accomplit au bénéfice de quelques

intimes soigneusement choisis. Les tableaux suivants viendront nous le confirmer.

— Joseph K., 45 ans, agent commercial, dida, né à Zego (Divo) : « On aide à peine arrivé, dès qu'on peut, parce qu'on est demandé aussitôt. Quand ceux qui vous connaissent voient que vous commencez à vous installer, ils viennent vous sucer. Maintenant, pour la famille du village, qui ne bouge pas, c'est à vous de décider quand vous devez commencer à aider. C'est chacun qui voit lorsqu'il y a suffisamment pour vivre soi-même. Mais c'est toujours très tôt ; aussitôt que l'on souffre moins, l'on pense aux autres ».

Le volume de l'aide selon l'ancienneté dans la ville

Le volume du soutien apporté par ceux dont l'expérience urbaine est supérieure à 10 ans n'apparaît guère plus important que celui de l'aide servie par les « nouveaux ». D'une tranche d'ancienneté à l'autre, la répartition des sujets selon le nombre de personnes aidées reste très voisine (1).

TABLEAU VIII

An- cienneté à Abidjan	Volume de l'aide % par rapport au nombre de réponses						% par rapport au nombre de réponses affirmatives				
	pas d'aide	1 p.	2p.	3 p.	4 p.+	T.	1 p.	2 p.	3 p.	4 p.	T.
moins de 6 ans	26 %	43 %	20 %	8 %	3 %	78=100%	59 %	28 %	10 %	3 %	58=100%
de 6 à 10 ans	17 %	47 %	24 %	6 %	6 %	174=100%	57 %	29 %	7 %	7 %	144=100%
plus de 10 ans	13 %	46 %	30 %	8 %	3 %	224=100%	53 %	35 %	9 %	3 %	194=100%
TOTAL	17 %	46 %	26 %	7 %	4 %	476=100%	55 %	32 %	9 %	4 %	396=100%

On ne relève qu'une faible diminution du nombre de ceux qui n'apportent aucun soutien, au fur et à mesure de l'ancienneté en ville (26 %, 17 %, 13 %) (2).

Ces deux constatations, appuyées par les informations qualitatives recueillies au cours de entretiens, permettent d'avancer que les comportements d'assistance commencent à se manifester peu de temps après l'installation en ville, dès que la base économique est assurée. Ils se poursuivent d'une manière stable et continue, au bénéfice des mêmes personnes. Les « résistances » à aider apparaissent, elles aussi, durables.

— Denis K., 34 ans, chauffeur, dida, né à Niakosso (Lakota) : « Il ne faut pas donner son aide partout, d'abord pour ne pas être soi-même nu, ensuite parce que le nombre de ceux qui vont être supportés va augmenter très vite et vous étrangler. Ce qu'il faut, c'est aider ceux qui en ont le plus besoin, de la même manière, c'est-à-dire chaque mois, chaque fois qu'on est payé. Chacun connaît ce qu'il recevra et à quel moment ».

— Jean-Paul A., 30 ans, contrôleur des douanes, agni, né à Bongouanou : « J'ai toujours été très sévère, question d'aider pour ne mécontenter personne. Je soutiens seulement mes père et mère, frères, enfants et neveux. Je ne vais pas au-delà et n'irai pas plus loin. Je vois d'autres hommes qui sont obligés de mendier, quoi, après avoir tout distribué ce qu'ils avaient. Avec moi, la famille est d'abord très bien servie, ma femme et mes gosses. Le peu qui reste après va au village, toujours la même somme. Je n'aide personne d'autre depuis que je suis en ville et ne changerai pas ».

Très rapidement donc, le néo-citadin, d'abord dépendant, participe au phénomène d'entraide en tant que donateur mais sans que son ancrage progressif en ville ait pour incidence d'accroître d'une manière appréciable le volume de sa contribution.

Le volume de l'aide selon les revenus

TABLEAU IX

Tranches de revenus	Aide : En % par rapport au nombre de réponses		
	Aident au moins une personne	N'aident personne	Total
moins de 70.000 F.CFA/mois	73 %	27 %	128 = 100 %
de 71 à 100.000 F.CFA/mois	91 %	9 %	112 = 100 %
plus de 100.000 F.CFA/mois	98 %	2 %	84 = 100 %

La ventilation du volume de l'aide selon les revenus personnels est plus significative. On peut, en toute logique, supposer que la situation économique intervient de façon prépondérante dans l'effort d'assistance. Il existe, effectivement une liaison globale très forte entre niveau de revenus et volume d'aide (3).

(1) La différence n'est pas significative au seuil de 10 %.

(2) La différence est significative au seuil de 5 %.

(3) Différence significative au seuil de 5 %.

TABLEAU X

Tranches de revenus	Aide : En % par rapport au nombre de réponses affirmatives				Total
	Aident une personne	Aident deux personnes	Aident trois personnes	Aident quatre personnes	
moins de 70.000 F.CFA/mois	58 %	34 %	4 %	4 %	94 = 100 %
de 71.000 à 100.000 F.CFA/mois	61 %	19 %	12 %	8 %	102 = 100 %
plus de 100.000 F.CFA/mois	46 %	37 %	10 %	7 %	82 = 100 %

La proportion de ceux qui ne fournissent aucune aide diminue au fur et à mesure que les revenus augmentent ; le nombre de personnes aidées croît avec les ressources.

— François G., 28 ans, professeur de mathématiques au Lycée de Cocody, guéré, né à Pin (Bangolo) : « Depuis que je suis financièrement indépendant, à mon entrée à l'école normale, j'ai sans cesse apporté une aide à ma famille, proche ou plus éloignée, et à certains amis d'une façon moins régulière. Depuis le début, je l'ai fait selon mes possibilités en tenant compte de leur amélioration. Autrement dit, mes efforts ont toujours suivi mon salaire ; chaque fois que mon salaire a augmenté, mon aide a été plus importante pour tous. Vous pouvez voir que j'héberge depuis un an les deux fils de mon grand-frère pour qu'ils puissent fréquenter l'école à Abidjan ; je les nourris entièrement. A la fin de chaque mois, je réserve à chacun de ceux que j'aide une part de mon salaire. Je peux vous dire que mes connaissances se conduisent comme moi car nous avons tous conscience des difficultés de vie de nos parents au village et, encore plus, pour ceux qui sont venus en ville ».

Les entretiens mettent cependant en lumière, chez ceux qui disposent des revenus les plus élevés, des réactions de protection qui n'apparaissent pas ou très peu au travers des chiffres : les sujets « nantis » justifient assez fréquemment leur tendance à limiter le débours affectés à l'aide par le souci de maintenir leur pouvoir d'achat au niveau qu'ils se sont fixé. Ce phénomène peut-il être considéré comme un indice de différenciation socio-économique et de formation de classes ?

— Rémi N., 38 ans, comptable au port autonome d'Abidjan, agni, né à Abengourou : « Bien sûr, je freine les demandes de mon entourage. Je vis en ville, pas au village, je vis à la manière des gens des villes en gagnant mon existence par mon salaire. C'est volontiers que je supporte avec foi les gens de ma famille qui me sont proches par la parenté, ceux qui m'ont aidé pendant mon âge de jeunesse à arriver où je suis présentement. Je parle de mon père et de ma mère. J'aide aussi avec foi ceux que j'ai en responsabilité, mes enfants, qui m'aideront lorsque je n'aurai plus la force. Je ne veux aider que cette parenté ; les autres vont me ruiner. Me ruiner, je veux dire que je ne veux pas redevenir aussi pauvre qu'au village, que si j'étais resté en brousse. C'est alors la honte pour mon père

qui m'a mené à l'école, à dépensé pour mon sort. C'est aussi une honte pour moi quand on me verra incapable d'élever mes enfants par manque de moyens ».

La régularité et la fréquence de l'aide

TABLEAU XI

REGULARITE DE L'AIDE	% par rapport au total des sujets	% par rapport au total des sujets qui aident
Aident le plus souvent régulièrement	(1) 60,0 %	(2) 74 %
Aident le plus souvent irrégulièrement	16,5 %	26 %
N'aident personne	21,0 %	-
Refusent de répondre	2,5 %	-
T O T A L	486 = 100,0 %	394 = 100 %

- (1) Il y a 95 % de chances pour que, dans la population dont est extrait l'échantillon, la proportion se situe entre 56 % et 64 %.
 (2) Limites de confiance de 70 % et 78 % au seuil de 5 %.

60 % des sujets interrogés apportent un soutien se manifestant d'une manière régulière. Si l'on ne retient que le nombre de ceux qui aident, la fréquence correspondante est de 74 %. Cette proportion, associée au

TABLEAU XII

Fréquence des aides régulières	% par rapport au total des sujets qui aident.
Hebdomadaire	2 %
Mensuelle	(1) 79 %
Trimestrielle	11 %
Semestrielle	4 %
Fréquences diverses	4 %
T O T A L	292 = 100 %

- (1) Il y a 95 % de chances pour que, dans la population dont est extrait l'échantillon, la proportion se situe entre 75 % et 83 %.

caractère le plus souvent monétaire pris par l'aide, apparaît en rapport évident avec le statut de salarié de nombreux sujets. Le tableau XII vient vérifier cette observation.

Les aides régulières, évidemment les plus appréciées, sont à 80 % mensuelles ; elles interviennent en début et fin de mois peu après la perception des salaires. Les aides trimestrielles (11 %) proviennent des pensions et retraites.

Les tableaux XI et XII mettent en évidence une liaison prévisible entre la sécurité matérielle assurée par un emploi salarié et l'effort d'assistance.

— Goré B., 30 ans, employé à la Régie Abidjan-Niger, gouro, né à Sinfra (Bouaflé) : « C'est parce que j'ai une paye de fin de mois que je peux aider régulièrement. Chaque fois que je reçois mon salaire, je mets de côté dans une boîte, les billets que je remets à chacun de ceux que je supporte. Je fais ma distribution quand je vais en visite, ou bien quand ils viennent en ville. Mais je ne touche jamais à la boîte que pour mes enfants, pour mes dépenses de famille ».

— Edmond D., 43 ans, professeur de sciences naturelles au lycée classique de Cocody, bété, né à Gagnoa : « Tout le monde est impatient en fin de mois, en attente de la paye ou du salaire, aussi bien celui qui travaille que les autres. Les autres, vous avez compris, ce sont les gens qu'on aide. Avec un bon emploi, on se laisse aller à aider, sans résistance, puisqu'on est certain que le mois prochain va ramener à nouveau de l'argent. Les salariés sont parfois le support de la famille africaine entière, restée au village. La paye est une sécurité de ne manquer de rien et incite à être généreux avec les autres ».

Les formes de l'aide

L'assistance prend deux formes : monétaire par la remise ou l'envoi d'espèces, en nature par le don de produits soit locaux soit manufacturés.

TABLEAU XIII

FORMES D'AIDE	%
Aides en espèces	(1) 65,0 %
Aide en nature	11,5 %
Aide combinés	5,0 %
T O T A L des réponses affirmatives	396 = 81,5 %

(1) Il y a 95 % de chances pour que, dans la population parente, la proportion se situe entre 62 % et 68 %.

L'aide en espèces l'emporte (65 %). Vérité d'évidence dans un milieu où l'essentiel des revenus provient de salaires et de bénéfices artisanaux ou commerciaux. Les espèces sont en outre plus pra-

liques à transférer lorsque les bénéficiaires résident à l'intérieur du pays.

L'aide en nature est principalement constituée par des biens manufacturés dont l'éventail est plus large en ville qu'au village ; matériaux de construction, ciment, piquets, grillage, provende pour bétail. Ces dons volumineux sont d'autant plus fréquents que les bénéficiaires résident à proximité d'Abidjan (1).

Les émigrés se rendant « en brousse » transportent assez souvent des vivriers frais. Il s'agit en fait de produits de luxe, rares et onéreux au village : bananes douces, ignames du nord, manioc, achetés sur un marché de la capitale, en cours de voyage, dans une agglomération ou au bord d'une route. Il est à noter que les points de vente de ces vivres sont fréquemment situés près des gares routières, l'acheminement depuis les régions productrices étant effectué par de petits porteurs.

— Charles K., 46 ans, employé de commerce, baoulé, né à Yamoussoukro : « Je fais ma visite au village accompagné de cadeaux ; beaucoup de cadeaux achetés à Treichville chez les commerçants. Je leur ramène aussi souvent des nourritures qu'ils aiment, qu'on ne trouve pas au village à ce moment-là. J'achète sur les marchés d'Abidjan juste avant mon départ en vacances. J'achète aussi au passage sur la route. Si le taxi n'est pas trop plein, et que le chauffeur a bon cœur, on arrête pour acheter chacun à bon prix. Au passage dans les villes en remontant, on peut trouver un marché bien garni en bananes douces, en ignames, en maïs ou même en plantain. Mais l'essentiel c'est d'arriver au village avec des choses qui font plaisir ; les cadeaux de la ville ne sont pas toujours ceux qui font le plus plaisir ».

Parmi les produits cités, figurent en tête le poisson et la viande, les conserves, le sucre, le lait en poudre et concentré, le café, la farine de blé et le riz. Viennent ensuite les boissons alcoolisées ou gazéifiées, les cigarettes, les produits d'entretien, le matériel de cuisine et les combustibles (pétrole, gaz), les vêtements et tissus (pagnes, draps, couvertures, serviettes), les chaussures, les outils et produits agricoles (machettes, pelles, pioches, tronçonneuses, pulvérisateurs, sacs d'engrais, sachets pour plants de cacao, sachets de fongicides), les matériaux de construction (chevrons, tôles, grillage, petite quincaillerie, sacs de ciment), le petit bétail et les animaux de basse-cour, les livres scolaires, les médicaments enfin.

Lorsque des sommes d'argent sont remises à titre de cadeau, elles servent principalement à rémunérer les manœuvres sur les plantations, à acheter des produits pharmaceutiques ou à scolariser les enfants, postes budgétaires les plus importants dans ces milieux ruraux qui font encore largement face par eux-mêmes à leurs besoins alimentaires.

(1) Les centres secondaires sont en général bien approvisionnés en produits manufacturés. Les produits pondéreux sont évidemment moins souvent transportés.

Les liens de parenté entre bénéficiaires et donateurs

Le tableau XIV, dressé par unités d'aide fournie, fait apparaître que c'est dans le cadre de la famille étendue que s'exprime l'essentiel du phénomène d'assistance.

TABLEAU XIV

CATEGORIES	%	% regroupés
Père	16 %	(1) 29 %
Mère	13 %	
Germaines	12 %	(2) 12 %
Fils, Filles	13 %	(3) 13 %
Oncles, Tantes	11 %	
Grands-parents	9 %	(4) 20 %
Beaux-parents	3 %	(5) 3 %
Fils et filles classificatoires	6 %	
Frères et soeurs classificatoires	8 %	(6) 19 %
Grands-parents classificatoires	5 %	
Amis	4 %	(7) 4 %
T O T A L des unités d'aide	1293 = 100 %	100 %

- (1) Il y a 95 % de chances pour que, dans la population parente, la proportion se situe entre 27 % et 31 %.
- (2) Limites de confiance de 11 % et 13 % au seuil de 5 %.
- (3) Limites de confiance de 12 % et 14 % au seuil de 5 %.
- (4) Limites de confiance de 18 % et 22 % au seuil de 5 %.
- (5) Limites de confiance de 2 % et 4 % au seuil de 5 %.
- (6) Limites de confiance de 17 % et 21 % au seuil de 5 %.
- (7) Limites de confiance de 3 % et 5 % au seuil de 5 %.

L'aide va d'abord aux ascendants (29 % du total des unités d'aide) vis-à-vis desquels elle est présentée comme un strict devoir. Viennent au second rang les descendants directs, fils et filles (13 %), suivent les germains (12 %), puis les oncles et tantes des deux parentèles (11 %). Les beaux-parents sont, par contre, rarement cités (3 %). Les amis ne représentent que 4 % des cas.

— Marc Z., 34 ans, commis au Trésor Public, bété, né à Tipadipa (Gagnoa) : « L'aide qu'on donne au père et à la mère apportera toujours une grande fertilité pour un fils. Cette fertilité, nous l'avions déjà avant d'être chrétiens, puisque le père et la mère nous ont mis au monde et élevé. Nous leur devons une reconnaissance de bon fils. Nos petits frères et sœurs au village méritent eux aussi notre aide quand on voit la pauvreté de tous les villageois ; c'est à chaque homme en ville d'aider un peu chaque homme du village selon sa parenté et son amitié ».

Les conditions de la remise de l'aide

C'est, le plus souvent, à l'occasion d'une visite du bénéficiaire que l'aide est accordée (43 %). Cependant, 22 % des donateurs se rendent à domicile pour remettre leurs présents. Intermédiaires et voie postale

sont utilisés dans 16 % et 19 % des cas, ces derniers modes de remise concernent surtout des bénéficiaires résidant à l'intérieur du pays.

TABLEAU XV

CONDITIONS DE REMISE	%
Remettent leur aide à l'occasion d'une visite du bénéficiaire	(1) 43 %
Remettent leur aide en rendant visite	(2) 22 %
Envoient des mandats	(3) 19 %
Remettent leur aide à un intermédiaire	(4) 16 %
T O T A L des sujets qui aident	394 = 100 %

- (1) Il y a 95 % de chances pour que, dans la population parente, la proportion se situe entre 39 % et 47 %.
- (2) Limites de confiance de 18 % et 26 % au seuil de 5 %.
- (3) Limites de confiance de 16 % et 21 % au seuil de 5 %.
- (4) Limites de confiance de 13 % et 19 % au seuil de 5 %.

— Bruno S., 38 ans, maçon à la SOGEFIHA, bété : « J'aide mon oncle en argent au début de chaque mois. Il vient de Bobia, qui est mon village natal près de Gagnoa et passe quelques jours chez moi. Il dépense à Abidjan une partie de l'argent que je lui remets, pour se vêtir, faire des provisions de nourriture et d'autres objets. Il garde un peu d'argent pour ramener au village ».

— Jacob K., 30 ans, chauffeur à la SOTRA, né à Sakassou (Bouaké) : « J'aide en argent chaque fois que je me rends à Sakassou ; je prépare mes billets dans des enveloppes pour chacun de ma famille et je distribue aussitôt après que je me suis lavé et reposé du voyage. Il arrive, mais c'est rarement, que je commissionne un parent qui se rend au village, ou un ami de confiance ».

Les lieux de résidence des bénéficiaires

La répartition résidentielle des bénéficiaires met en lumière l'importance des attaches avec la région

TABLEAU XVI

LIEUX DE RESIDENCE DES BENEFICIAIRES	%
Au village	(1) 42 %
Dans une ville de la région d'origine	(2) 25 %
A Abidjan	(3) 16 %
Dans une ville hors de la région d'origine	(4) 11 %
Combinaisons diverses	(5) 6 %
T O T A L des sujets qui aident	394 = 100 %

- (1) Limites de confiance de 38 % et 46 % au seuil de 5 %.
- (2) Limites de confiance de 21 % et 29 % au seuil de 5 %.
- (3) Limites de confiance de 14 % et 18 % au seuil de 5 %.
- (4) Limites de confiance de 8 % et 14 % au seuil de 5 %.
- (5) Limites de confiance de 4 % et 8 % au seuil de 5 %. Le biais qu'introduit l'imprécision de cette catégorie n'est pas important vu la faiblesse des effectifs qui la constituent.

d'origine puisque 42 % des aides vont au village natal et 25 % vers des villes du pays.

Parmi les bénéficiaires résidant en milieu urbain (52 %), on trouve fréquemment des sujets nés au village et installés d'une manière précaire, dépendant le plus souvent d'un parent ou d'un ami qui assure leur subsistance. Ces observations soulignent le rôle joué par les centres secondaires dans le processus d'exode rural.

— Donatien Z., mécanicien, bété, né à Zagrebone (Sassandra) : « J'aide régulièrement avec mon argent mon petit frère Georges qui a quitté pour Daloa depuis 2 ans ou plus pour faire mécanicien mais il reste sans travail. Il habite chez un ami de village. Il voudrait venir à Abidjan mais c'est mieux pour moi de l'aider en lui envoyant des billets. Ici c'est plus dur pour travailler et il peut me rester en charge complètement ».

2.2. L'AIDE EN RETOUR

Les émigrés ne sont pas uniquement des fournisseurs ; ils peuvent être eux-mêmes bénéficiaires d'une aide d'origine urbaine ou rurale.

Son volume

Les réponses négatives et les refus de répondre apparaissant sur le tableau XVII sont trop nombreux (76 %) pour refléter la réalité. Il y a lieu de penser

TABLEAU XVII

FREQUENCE DE L'AIDE EN RETOUR	%
Déclarent recevoir une ou plusieurs aides en retour	(1) 24 %
Déclarent ne pas recevoir d'aide en retour ou refusent de répondre	76 %
T O T A L des sujets qui déclarent recevoir une aide en retour	486=100%

(1) Il y a 95 % de chances pour que, dans la population parente, la proportion se situe entre 16 % et 28 %.

qu'ils trouvent souvent leur origine dans des sentiments de pudeur associés aux images qu'on se forme de la ville en tant que lieu de réussite obligée. Il faut aussi tenir compte du statut socio-économique de nos sujets ; ce sont des chefs de famille, pour la plupart actifs, et donc moins aptes à susciter des sentiments d'entraide.

— Kouamé N., 32 ans, agent de police, agni, né à Aboisso : « Jamais je n'ai été aidé depuis que je suis sorti de l'école de police en 1974. C'est comme il faut comme ça... ce n'est pas à moi qui gagne ma vie chaque jour d'être supporté par ma famille ou village ou en ville. Je suis, en cet instant, indépendant ; je vis avec mes enfants de mon travail, pour lequel

j'ai quitté le village où je ne trouvais rien pour faire avancer ma vie. Je ne demande rien, l'argent part de chez moi, oui, mais il ne vient pas des autres ».

TABLEAU XVIII

CUMULS D'AIDE	% DU NOMBRE DE REPONSES AFFIRMATIVES	% DU NOMBRE TOTAL DE SUJETS
1 aide	(1) 72 %	17 %
2 aides	(2) 23 %	6 %
3 aides	(3) 5 %	1 %
T O T A L	117 = 100 %	117 = 24 %

(1) Il y a 95 % de chances pour que, dans la population parente, cette proportion se situe entre 64 % et 80 %.

(2) Limites de confiance de 16 % et 30 % au seuil de 5 %.

(3) Limites de confiance de 2 % et 8 % au seuil de 5 %.

Le tableau XVIII fournit une ventilation de l'aide en retour selon son caractère unique ou multiple. Il y apparaît que l'aide en retour multiple est rare : 72 % des sujets aidés en retour ne reçoivent qu'une seule aide, 28 % seulement plus d'une aide. Ces fréquences représentent respectivement 17 % et 7 % de l'ensemble des sujets interrogés.

Ses formes

Le tableau XIX fait apparaître que l'aide en retour consiste principalement en une remise d'espèces (58 % du total des aides) ; l'aide en retour exprimée en nature est plutôt rare (25 %). On peut s'en étonner lorsqu'on sait, par les fréquences qu'exprime le tableau XVI, que 34 % des bénéficiaires de l'aide-« aller » sont des ruraux, comme tels producteurs de vivriers. On s'en étonnera moins si l'on se réfère aux statistiques présentées sur le tableau XXI, mettant en lumière le fait que 13 % seulement des donateurs « en retour » résident en milieu rural.

TABLEAU XIX

FORME DE L'AIDE EN RETOUR	% DU NOMBRE DE REPONSES AFFIRMATIVES	% DU NOMBRE TOTAL DE REPONSES
Espèces	(1) 58 %	14 %
Nature	(2) 25 %	6 %
Combinée	(3) 17 %	4 %
T O T A L	117 = 100 %	117 = 24 %

(1) Limites de confiance de 50 % et 60 % au seuil de 5 %.

(2) Limites de confiance de 18 % et 32 % au seuil de 5 %.

(3) Limites de confiance de 11 % et 23 % au seuil de 5 %.

Les conditions de la remise de l'aide en retour

C'est, le plus souvent, à la faveur d'une visite du bénéficiaire, c'est-à-dire de l'enquête, que l'aide en

TABLEAU XX

CONDITIONS DE REMISE		%
Visite de l'aidé en retour	(1)	43 %
Visite du donateur en retour	(2)	39 %
Envoi de mandats	(3)	14 %
Commissions, intermédiaires	(4)	4 %
T O T A L des unités d'aide en retour		157 = 100 %

- (1) Il y a 95 % de chances pour que, dans la population parente, la proportion se situe entre 36 % et 50 %.
 (2) Limites de confiance de 31 % et 47 % au seuil de 5 %.
 (3) Limites de confiance de 9 % et 19 % au seuil de 5 %.
 (4) Limites de confiance de 1 % et 7 % au seuil de 5 %.

retour s'exprime (43 % des unités d'aide en retour). Le faible nombre de cas où des « commissions » et mandats sont mentionnés laisse à penser que les émigrés mettent rarement à contribution leurs relations villageoises.

Lieux de résidence des donateurs en retour

Les pourcentages présentés sur le tableau XXI tendent à confirmer que l'aide en provenance du milieu rural ne représente qu'une partie minime de l'assistance reçue « en retour » (20 %), l'essentiel provenant de la ville elle-même (67 %).

TABLEAU XXI

LIEUX DE RESIDENCE			%
Abidjan	quartier différent	(1)	43 %
	même quartier	(2)	24 %
Village natal		(3)	13 %
Ville hors du pays		(3)	13 %
Ville du pays		(5)	7 %
T O T A L des unités d'aide en retour			157 = 100 %

- (1) Il y a 95 % de chances pour que, dans la population parente, la proportion se situe entre 36 % et 50 %.
 (2) Limites de confiance de 18 % et 30 % au seuil de 5 %.
 (3) Limites de confiance de 8 % et 18 % au seuil de 5 %.
 (4) Limites de confiance de 60 % et 74 % au seuil de 5 %.
 (5) Limites de confiance de 3 % et 11 % au seuil de 5 %.

Le tableau XXII montre l'importance du déséquilibre existant entre la capitale et le pays en matière d'échange d'aide : après cumul des cas d'aide où le village d'origine est concerné, la ventilation entre aide « aller » et aide « retour » fait apparaître combien le nombre de cas où des néo-citadins aident des villageois (89 %) est supérieur à celui où des villageois portent assistance aux émigrés (11 %). Il en est de même pour les villes de l'intérieur, qu'elles se situent au sein (90 %, 10 %) ou hors (70 %, 30 %) de la région d'origine.

TABLEAU XXII

	Néo-citadins fournissant une aide allant vers		Néo-citadins recevant une aide venant de		TOTAL	
	/10	/100	/10	/100	/10	/100
Village d'origine	(1)	89/100	(2)	11/100	100 = 100/100	
Ville de la région d'origine	(3)	90/100	(4)	10/100	100 = 100/100	
Ville hors de la région d'origine	(5)	7/10	(6)	3/10	64 = 10/10	
Total des résidents à l'intérieur du pays	(7)	86/100	(8)	14/100	358 = 100/100	
Abidjan	(9)	37/100	(10)	63/100	169 = 100/100	

- (1) Il y a 95 % de chances pour que, dans la population parente, la proportion se situe entre 85 % et 93 %.
 (2) Limites de confiance de 7 % et 15 % au seuil de 5 %.
 (3) Limites de confiance de 84 % et 96 % au seuil de 5 %.
 (4) Limites de confiance de 4 % et 16 % au seuil de 5 %.
 (5) Limites de confiance de 1 % et 18 % au seuil de 5 %.
 (6) Limites de confiance de 1 % et 21 % au seuil de 5 %.
 (7) Limites de confiance de 82 % et 90 % au seuil de 5 %.
 (8) Limites de confiance de 7 % et 21 % au seuil de 5 %.
 (9) Limites de confiance de 30 % et 44 % au seuil de 5 %.
 (10) Limites de confiance de 56 % et 70 % au seuil de 5 %.

Au total, les « provinciaux » concentrent à leur profit 86 % des échanges entre la ville et l'intérieur.

En conséquence, le nombre de cas où des membres de notre échantillon fournissent une aide à d'autres

citadins est inférieur (37 %) à celui où ils trouvent assistance auprès d'eux (63 %).

Si les émigrés destinent le plus souvent leur aide à leurs relations provinciales et notamment à celles vivant dans leur village natal, ce n'est pas à elles qu'ils font généralement appel lorsqu'il s'agit d'être secouru.

Il apparaît donc bien que le foyer d'assistance se situe en ville, qu'il rayonne au profit des régions de l'intérieur cependant qu'une partie non négligeable de l'aide dont bénéficient les néo-citadins se développe dans le cadre intra-urbain.

3. Les associations

3.1. DONNÉES CHIFFRÉES

Leur popularité

Les proportions portées sur le tableau XXIII montrent combien les associations, sous leurs multiples formes, attirent les néo-abidjanais. Cette abondance de groupements associatifs, relevée dans d'autres grandes villes africaines, constitue un phénomène de cohésion sociale considérable. Ceux qui déclarent n'adhérer à aucune association (28 %) en donnent pour cause le caractère récent de leur venue en ville, qui ne leur a pas encore permis de disposer de revenus suffisants ou de trouver un membre pour les parrainer. C'est plus rarement qu'ils invoquent le peu de confiance qu'elles leur inspirent.

TABLEAU XXIII

POPULARITE	%
Adhérent à une ou plusieurs associations	(1) 70 %
N'adhèrent à aucune association	(2) 28 %
Refusent de répondre	(3) 2 %
T O T A L des sujets	486 = 100 %

- (1) Il y a 95 % de chances pour que, dans la population parente, la proportion se situe entre 66 % et 74 %.
 (2) Limites de confiance de 24 % et 32 % au seuil de 5 %.
 (3) Limites de confiance de 1 % et 3 % au seuil de 5 %.

— N'dri K., 43 ans, employé de commerce, baoulé, né à Tiassalé : « Les associations sont une bonne chose pour aider à l'union et au secours en ville entre pauvres gens. C'est l'amitié africaine mais il faut un peu de moyens. C'est bientôt que j'entrerai, dès que j'aurai assez d'argent pour payer mon entrée et la cotisation de chaque mois. Avec un peu de temps encore, j'aurai économisé pour être membre ».

— Georges G., 30 ans, instituteur, guéré, né à Bangolo (Man) : « Les associations, c'est le problème de la confiance, de l'honnêteté entre nous. Il suffit d'un escroc et tous les

adhérents vont perdre leur placement. Et j'apprends quotidiennement qu'un trésorier a mangé la caisse, qu'une plainte est déposée ! Alors, pour l'instant et pour moi, c'est non »

TABLEAU XXIV

ADHESIONS MULTIPLES	%
Adhérent à une seule association	(1) 95 %
Adhérent à plusieurs associations	(2) 5 %
T O T A L	340 = 100 %

- (1) Il y a 95 % de chances pour que, dans la population parente, la proportion se situe entre 93 % et 97 %.
 (2) Limites de confiance de 3 % et 5 % au seuil de 5 %.

Le tableau XXIV fait apparaître une très forte proportion de sujets adhérant à une seule association : éprouvant un désir d'affiliation qui s'exprime avec force, les néo-citadins modestes ne multiplient pas leurs adhésions. En raison de la limitation des revenus comme dans le cas de :

— Jean A., 26 ans, technicien de la Compagnie Internationale d'Informatique, baoulé, né à Vavoua (Daloa) : « Je suis déjà dans une tontine baoulé, pour l'entraide ; je veux bien être aussi membre de l'association de modernisation de mon village mais c'est, comme qui dirait, réservé aux grands, qui ont le plus d'argent, qui peuvent dépenser beaucoup, car là, ce n'est pas pour les économies mais pour l'aide au village. Donc, il faut pouvoir avoir moyen de... C'est un honneur, pour montrer qu'on a le moyen. Vous me voyez actuellement encore trop pauvre. Pareillement, je voudrais encore faire partie d'une autre tontine mais je manque trop pour donner une seconde cotisation chaque mois ».

Ce peut être aussi parce que l'association choisie suffit à satisfaire les besoins de soutien, d'entraide, de regroupement ethnique ou villageois.

— Nicolas G., 38 ans, assistant social, guéré, né à Toulepleu (Man) : « J'appartiens comme membre très actif au bureau de l'association de notre région. Nous nous retrouvons sans faute, pour nous divertir, nous aider mutuellement. Moi, je vous le dis, je ne fréquente pas tellement pour recevoir un secours un jour peut-être mais pour être avec des gens de ma race, que je comprends mieux que d'autres parce que nous avons la même langue et les mêmes coutumes, que nous nous sentons en somme en famille au lieu d'être dans l'isolement, perdu dans les mélanges de nos quartiers. Je prends tous les loisirs avec les membres de mon association ; je n'ai pas de temps pour participer ailleurs, je n'en ai pas besoin puisque j'ai trouvé dans la religion chrétienne ce qui peut m'aider moralement ».

Leurs dimensions

On voit ici que ces associations présentent une grande diversité de taille, l'échelle allant des tontines entre amis et voisins, plus ou moins éphémères, aux

grandes amicales dont les objectifs sont explicites, les réunions périodiques et les statuts déposés.

TABLEAU XXV

TAILLE DE L'ASSOCIATION	%
de 3 à 20 membres	(1) 12 %
de 21 à 40 membres	(2) 33 %
de 41 à 70 membres	(3) 29 %
+ de 70 membres	(4) 26 %
T O T A L des associations dénombrées	64 = 100 %

(1) Limites de confiance entre 5 % et 19 % au seuil de 5 %.

(2) Limites de confiance de 22 % et 44 % au seuil de 5 %.

(3) Limites de confiance de 18 % et 40 % au seuil de 5 %.

(4) Limites de confiance de 6 % et 36 % au seuil de 5 %.

Le nombre d'adhérents est le plus souvent élevé puisque 55 % des associations présentent des effectifs supérieurs à 40 membres.

Leur répartition selon les objectifs

Le classement des associations selon les objectifs qu'elles poursuivent permet de dégager trois catégories majeures. N'ont été pris ici en compte que les objectifs prioritaires car, dans la plupart des cas, ces groupes remplissent plusieurs rôles.

TABLEAU XXVI

MODELES D'ASSOCIATION	%
Mutuelles à base villageoise	(1) 62 %
Associations de modernisation du village	(2) 22 %
Mutuelles à base régionale ou ethnique	(3) 12 %
Mutuelles professionnelles	(4) 4 %
T O T A L des adhérents	354 = 100 %

(1) Il y a 95 % de chances pour que, dans la population parente, la proportion se situe entre 57 % et 67 %.

(2) Limites de confiance de 18 % et 26 % au seuil de 5 %.

(3) Limites de confiance de 9 % et 15 % au seuil de 5 %.

(4) Limites de confiance de 2 % et 6 % au seuil de 5 %.

3.2. LES TROIS MODÈLES

Les mutuelles professionnelles

La catégorie la mieux différenciée est constituée par les mutuelles et tontines qui voient le jour dans les milieux professionnels, principalement dans les ministères et autres services publics, où leur éclosion

se trouve favorisée par le face-à-face quotidien. Il arrive souvent qu'elles recrutent sur une base ethnique, notamment lorsque les effectifs du service sont importants. Ainsi les Attié de la Municipalité d'Abidjan sont organisés en mutuelle et les Baoulé de la Société des Eaux de Côte d'Ivoire (SODECI) ont une tontine qui rassemble bon nombre d'employés.

Ces groupements sont rarement attestés dans notre échantillon (4 %), et comme le signalait J. M. GIBBAL en 1974 (1), leur existence est très éphémère. D'une part la communauté professionnelle n'instaure pas un lien aussi solide que l'appartenance ethnique, d'autre part les mutations et changements d'affectation contribuent à modifier rapidement la composition de ces associations dont l'existence repose sur l'engagement à verser avec régularité une cotisation fixe. Dès que l'un des membres ne respecte plus ou n'est plus en mesure de tenir cet engagement, la tontine tourne court.

Les mutuelles d'« originaires »

Les mutuelles professionnelles à base villageoise ou ethnique font la transition avec la seconde catégorie, la plus fournie, formée par les associations dites « d'originaires », groupes d'entraide rassemblant les ressortissants d'un village, d'une région, d'une ethnique. Dans leur fonctionnement, ces associations ne diffèrent pas des groupements à base de recrutement citadin.

Le niveau de participation est élevé : 62 % des personnes questionnées ont déclaré faire partie d'une association à base villageoise, 12 % d'une association à base régionale ou ethnique. Il s'agit donc d'une forme de solidarité extrêmement répandue en milieu populaire abidjanais, qui témoigne de la solidité de l'attachement au pays et de l'efficacité du rôle de ce lien dans le processus d'adaptation à la vie urbaine.

L'objectif prioritaire est d'apporter un soutien matériel aux membres en difficulté : chômage, maladie, funérailles (transport des corps), accession au logement, scolarisation, etc. Elles disposent, pour la plupart, d'une tontine fonctionnant selon le principe bien connu du crédit rotatif, permettant de réaliser une épargne forcée dont on trouvera l'utilisation pour démarrer un petit commerce ou accéder à la propriété. Elles suppléent aux difficultés d'obtention du crédit bancaire. Il va de soi que les néo-citadins peuvent également, surtout lorsque leur pays d'origine est proche de la capitale, être affiliés à des tontines organisées au village.

Ces associations d'« originaires » apportent aussi un soutien moral et c'est souvent dans leur cadre que

(1) J.-M. GIBBAL, Citadins et villageois dans la ville africaine, Maspero, 1974.

sont organisées, par quartier, les loisirs collectifs des ressortissants d'une ethnie, que sont réglés les litiges ou que sont assistés les dirigeants du club sportif local en visite à Abidjan.

Les associations de modernisation

Troisième catégorie de groupements rencontrés chez les néo-citadins, les associations de modernisation de village représentent 22 % du total des adhésions recensées dans notre échantillon. Leur but principal, qui apparaît dans le sigle qu'elles se donnent, est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie rurales.

Ces associations résultent de la convergence d'un double courant prenant source dans l'exaltation des valeurs paysannes suscitée par l'idéologie nationale : très tôt, les dirigeants ivoiriens ont invité les élites à donner l'exemple en ouvrant des plantations et en bâtissant au village des demeures modernes. Cette action d'incitation au retour à la terre a rejoint le souci des émigrés d'accroître leurs revenus par des entreprises agricoles et de marquer leur réussite et leur fidélité au pays par la construction de résidences secondaires de prestige, où ils projettent de finir leurs jours. S'exprime aussi leur souci de s'assurer des funérailles villageoises convenables au cas où ils décèderaient en ville. La multiplication des attaches rurales conduit donc les cadres à se rassembler pour mener une action plus efficace en faveur de leur village.

Dans le même temps, les pouvoirs publics, par le biais de l'Office National de Promotion Rurale (O.N.P.R.) exhortaient les paysans à s'organiser, sous la forme de « groupements à vocation coopérative » (G.V.C.) pour assurer une meilleure rentabilisation de leurs productions. Les associations de modernisation de village vont jouer auprès des G.V.C. un rôle de conseil et d'entraînement en matière de développement agricole et de changement social en milieu rural, en collaboration étroite avec les autorités locales : diversification des cultures et perfectionnement des techniques, regroupement des unités résidentielles en vue d'une amélioration des infrastructures, assainissement, adductions, électrification, lotissement et amélioration des équipements sociaux (école, maternité et dispensaire, ambulance, chapelle, maison de jeunes). Les projets sont parfois

chimériques : barrage, terrain d'atterrissage, route bitumée, central téléphonique.

Les objectifs principaux de la MUDEK (Mutuelle pour le développement de Krégbé-Arrah), définis dans le quotidien ivoirien *Fraternité-Matin* du 17 avril 1981 par son Secrétaire Général sont les suivants :

- maintenir le contact avec le milieu traditionnel ;
- créer avec les parents un bloc solidaire ;
- harmoniser les initiatives et actions en matière de développement économique et social.

Et le chroniqueur d'ajouter : « Au-delà des retrouvailles joyeuses, les ressortissants de Krégbé vont mettre à profit cette occasion pour se définir de nouvelles actions sociales à réaliser. En effet le but principal de la MUDEK est d'animer le développement économique et social.

Depuis sa création, elle a eu l'initiative du lotissement du village, financé par les paysans eux-mêmes. Elle a créé un climat de solidarité et de cohésion entre tous les ressortissants du village. Néanmoins, l'action la plus frappante demeure la construction de trois salles de classe dotées de logements de maîtres (1).

Le mérite de cette action revient aux travailleurs résidant en ville et notamment à Abidjan. Grâce à leurs cotisations, ils ont signé un contrat pour la construction de six classes. La première tranche est déjà achevée. Les retrouvailles du week-end vont permettre d'arrêter de nouvelles dispositions pour ne pas faillir à sa mission originelle : animer le développement de Krégbé ».

C'est aussi grâce à leur rôle au sein des associations de modernisation que les cadres émigrés peuvent s'affirmer comme leaders en participant au pouvoir local. Cette action leur fournit un tremplin politique de choix, surtout depuis les dernières mesures de démocratisation qui ont permis aux masses rurales d'élire leurs représentants à l'Assemblée Nationale. Même lorsque l'impulsion trouve sa source en ville, la participation de nombreux paysans aux associations de modernisation contribue à stimuler la vie sociale villageoise.

La presse, dans sa chronique « Avis et Communiqués » annonce les réunions, particulièrement nombreuses durant les fins de semaines et les fêtes « à pont » : elles sont l'occasion de retrouvailles et d'agapes (2) :

« Le Président de la Mutuelle des Ressortissants d'Ebikro N'Dakro convoque tous les membres de ladite mutuelle résidant sur toute l'étendue du territoire à une grande réunion qui aura lieu le 20 avril à 8 h à Ebikro-N'Dakro (S/Préfecture

(1) En Côte d'Ivoire, la scolarité primaire est gratuite mais les paysans doivent prendre en charge, outre l'achat des manuels, la construction « en dur » des bâtiments de l'école et du logement du maître. Les autorités locales leur viennent en aide.

(2) Dans ses nouvelles régionales du 17 avril 1981, *Frat.-Mat.* consacre une pleine page aux assemblées organisées dans le cadre de ces associations, sous le titre « Le week-end pascal à l'intérieur, prières, réjouissances et réunions de développement ».

On y apprend que la communauté rurale de Krinjabo (Aboisso) fête l'inauguration d'une maternité qui est l'œuvre de la mutuelle des originaires. L'auteur de cette chronique souligne des réunions importantes à Llobo et Lebokro (Yamoussoukro) où « les ressortissants sont priés de rejoindre leur terroir pour discuter de l'avenir de leur village ».

d'Ayamé). La présence des uns et des autres est absolument indispensable. »

Aux ressortissants de Traffa-Gottron : « M. F. A., Chef du village de Traffa-Gottron, S/Préfecture de Vavoua, convoque tous les ressortissants dudit village pour une assemblée générale qui aura lieu du samedi 18 au dimanche 19 avril à Traffa-Gottron. Tous les fonctionnaires et commerçants sont priés d'y assister et il insiste sur la présence des doyens des fonctionnaires : S. D., directeur de la SATMACI Abidjan, Z. G. à la direction de l'Extra-Scolaire, B. S. douanier à Séguéla, S. B. commandant de la Brigade de Gendarmerie de Man. »

A tous les fils de Bahompa : « M. N. M. ; M. Y. J., M. K. D., respectivement président et vice-présidents du bureau provisoire de l'UGBO, convoquent tous les fils et filles du village de Bahompa, résidant sur toute l'étendue du territoire, à une assemblée générale qui se tiendra le dimanche 19 avril à 9 h précises dans la salle du conseil paroissial de Notre-Dame-des-Apôtres de Treichville (Abidjan). L'ordre du jour étant très important, la présence de chaque fils et fille est obligatoire. »

Association des jeunes ressortissants de Tiébissou : « M. A., président de l'association des jeunes de Tiébissou résidant à Abidjan et Bouaké remercie toute la population de Tiébissou qui a participé à cette grande semaine culturelle du samedi 4 avril au mercredi 8 avril... » L'association, précise M. A. M. n'a aucune vocation syndicale ni politique. Peut en être membre actif tout ressortissant de Tiébissou résidant en Côte d'Ivoire, s'étant prononcé pour une adhésion volontaire en s'acquittant du droit, qui est de 1.000 F., et en s'engageant à verser régulièrement une cotisation mensuelle individuelle fixée à 500 F. Les activités de l'association : voyages, activités sportives, activités culturelles.

Assemblée Générale pour le Développement de Bopri (Bocanda) : « Tous les ressortissants et natifs de Bopri résidant sur toute l'étendue du territoire sont priés d'assister à la grande assemblée générale pour le développement de Bopri le dimanche 19 avril à 9 h précises à l'École Primaire Publique Blaidy. La présence de tous est impérativement nécessaire. »

3.3. CRITIQUES DE PRESSE

Ces associations ne vont cependant pas sans susciter des jugements parfois sévères : témoin l'encart de *Fraternité-Matin*, intitulé « *Haro sur la réunionite* », publié le 17 avril 1981, veille de Pâques, parmi les nombreuses annonces de convocations à des assemblées.

Le journaliste s'étonne tout d'abord « que l'on ait attendu ce week-end de fête pour décider d'accorder aux problèmes latents ou réels l'importance qu'ils méritent ». Puis il s'en prend à leur action : « elles s'arrogent toutes des objectifs nobles, mais l'histoire nous a appris que si les sociétés de développement foisonnent, très peu d'entre elles ont une

réelle activité de promotion qui concourt à l'amélioration des conditions et niveaux de vie des populations qu'elles sont censées représenter. Pompeusement baptisées journées de concertation ou de réflexion, certaines de ces réunions se transforment en simples retrouvailles joyeuses, avec comme élément dominant une « grande bouffe ». Grâce aux cotisations difficilement réunies, on va se payer des festins royaux abondamment arrosés. On prendra soin, pour se donner bonne conscience, de prononcer des discours rappelant l'urgence des priorités et de se féliciter des progrès accomplis malgré la modicité des moyens... Au cours d'interminables discussions, on entendra des propositions, des projets, bref des mots. Le tout débouchera sur des engagements fermes mais le travail sera confié à des commissions dont les membres vont se disperser aux quatre coins du pays... La tâche se perd dans l'indifférence des membres incapables de se réunir ou préoccupés par leur quotidien... ».

Le chroniqueur stigmatise ensuite la vanité des cadres émigrés face aux paysans : « On peut reprocher à ces intellectuels le paternalisme avec lequel ils traitent leurs parents. Imbus de leurs connaissances, ils élaborent des programmes d'activités sans consulter les populations qu'ils prétendent vouloir satisfaire. Et très souvent ces populations ne réagissent pas favorablement aux projets. Leur prise de distance n'est pas nécessairement le résultat d'une indifférence mais plutôt la traduction d'une certaine peur doublée de déception. Les parents ont effectivement peur de l'arrogance de ces jeunes qu'ils ont scolarisés au prix de mille sacrifices. Ils sont déçus par leur attitude de puissance et de suffisance qui font de leurs assemblées un conclave pour membres d'un cercle fermé ou le transfert au village de leur réunionite ».

4. Conclusions

Deux autres enquêtes portant sur les formes de solidarité ont été réalisées ces dernières années en milieu urbain africain. De nombreuses similitudes entre ces observations permettent de généraliser les résultats de la présente étude.

La plus ancienne de ces enquêtes, menée par J. M. GIBBAL, avait déjà pris pour cadre la ville d'Abidjan (1) ; la seconde, conduite par l'auteur de ces lignes, s'est déroulée à Yaoundé (2), capitale administrative du Cameroun.

Dans les trois cas, le phénomène d'assistance manifeste une grande ampleur. Il s'exprime principalement par des dons en espèces allant de la ville au village d'où sont issus les néo-citadins. La destination rurale de l'aide est particulièrement sensible à Yaoundé, cité de taille plus modeste qu'Abidjan, où les relations ville-campagne sont plus fluides et partant le volume des échanges plus important (3).

(1) J.-M. GIBBAL, *ibid.*

(2) B. DELPECH, « Du village au quartier », *Travaux et Documents de l'ISH* n° 10, Yaoundé, 220 p. *multigr.*

(3) L'enquête concernait de surcroît les ressortissants d'une ethnie proche de la ville.

Les personnes qui bénéficient d'une manière prioritaire de l'assistance fournie par les émigrés sont, à Yaoundé comme à Abidjan, de proches parents, ascendants et descendants directs ainsi que germains.

La participation des néo-citadins au phénomène s'exprime d'une manière précoce, dès que les besoins élémentaires de la maisonnée sont satisfaits. Pris en tant que facteur d'intégration, l'ancienneté d'installation en ville ne semble pas déterminer le volume de l'aide décernée.

Le niveau économique entre certes en jeu mais la relation n'est vérifiée que pour les catégories moyennes : il apparaît que les sujets dotés des ressources pécuniaires les plus élevées tentent de se dégager de la contrainte qu'impose l'aide familiale. Cette propension, plus sensible à Abidjan qu'à Yaoundé, est à mettre en rapport avec la plus grande taille de l'agglomération abidjanaise et avec des conditions de vie qui engendrent, en matière de revenus, des attitudes plus largement inspirées des modèles occidentaux.

L'aide s'accomplit fréquemment, tant à Abidjan qu'à Yaoundé, selon une périodicité mensuelle qui est liée au statut de salarié d'une majorité d'émigrés.

Pour ce qui concerne la réciprocité des aides, les observations divergent : importante et fournie le plus souvent en nature à Yaoundé, l'aide en retour paraissait, dans les années 60 à Abidjan, en situation d'équilibre par rapport à l'aide « aller ». Il n'en est plus de même en 1980 où elle est rarement attestée et le plus souvent versée en espèces, les donateurs étant citadins eux-mêmes.

Ces observations témoignent d'une transformation des relations ville-campagne déterminée par la croissance urbaine, entre une ville de taille moyenne, sise à l'intérieur, sans rupture avec son environnement rural, et la capitale ivoirienne, mégapole en expansion démographique rapide.

Par leur foisonnement, leur diversité, la promptitude avec laquelle les néo-citadins s'y affilient, les associations constituent un élément important des nouveaux rapports sociaux qui s'élaborent en ville.

Véritables organismes d'épargne et de crédit, bien que généralement sans statut légal, fondées sur la communauté de l'ethnie ou les activités professionnelles, les tontines sont, à Abidjan comme à Yaoundé, un recours pécuniaire pour les couches modestes qui ne peuvent, en raison même de la modicité de leurs ressources, avoir accès au crédit bancaire.

Dans la capitale ivoirienne, le phénomène saillant réside dans la multiplication d'associations dites de modernisation. Nées du sentiment d'appartenance villageoise et ethnique, elles expriment, par des initiatives en matière de développement, l'attachement porté par les émigrés à leur village ou leur région, tout en offrant aux jeunes cadres installés dans la capitale l'occasion de s'engager dans des activités politiques au profit de leur milieu natal.

*Manuscrit reçu au Service des Éditions de l'O.R.S.T.O.M.
le 18 novembre 1983*

ANNEXE

Quelques associations à Abidjan

DÉNOMINATION	SIÈGE	BUTS	NOMBRE D'ADHÉRENTS
A.R.E.A.Y. « Association de Regroupement et d'Entraide des Attié de Yopougon ».....	Y	Entraide et regroupement	15 personnes
« La vie entre Attié ».....	K	Entraide	10 personnes
« Club AHIZE ». Association des Ressortissants de Dabou.....	T	Entraide, loisirs	20 personnes
« A la belle étoile ». Club des jeunes de Vavoua (Gagnoa).....	A	Loisirs	15 personnes
MUDERGA : Mutuelle de Développement de la région de Gagnoa.....	C	Développement	60 personnes
Cercle des Jeunes de Lakota : tous les fonctionnaires de la Sous-Préfecture.	Y	Entraide et développement	12 personnes
MUDEGA : Mutuelle de Développement Économique de Grand-Akouzim (Bingerville).....	Y	Entraide et développement	25 personnes
U.F.S. Union Fraternelle de Sébissou.....	A	Entraide et développement	65 personnes
U.F.R.A.Z. Union Fraternelle de Zoum.....	A	Entraide et développement	110 personnes
A.J.M. « Association des jeunes de M'Batto ».....	Y	Entraide et développement	30 personnes

Y = Yopougon.
 K = Koumassi.
 T = Treichville.
 A = Adjamé.
 C = Cocody.